

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

M. l'abbé EMILIEN ANGERS



NÉ À SAINT-ROCH DE QUÉBEC, LE 13 FÉVRIER 1862;
ORDONNÉ À QUÉBEC, LE 13 JUIN 1886;
VICAIRE À SAINTE-CROIX, DE 1886 À 1889;
VICAIRE À SAINT-AUGUSTIN, DE 1889 À 1892;
PENSIONNAIRE DE LA CAISSE EN 1892;
CURÉ À TRINIDAD, DE 1893 À 1894;
DÉCÉDÉ À SANTA-CRUZ, TRINIDAD, LE 26 JUIN 1894.

A NOS ABONNÉS

Depuis que la *Semaine Religieuse* de Québec est entrée dans sa septième année d'existence, trois cents abonnés qui n'étaient pas en retard, la plupart du moins, se sont empressés de solder leur abonnement. Plusieurs autres centaines encore, nous le savons par expérience, en feront autant dans le cours de l'année.

Nos sincères remerciements à tous ces abonnés modèles, que nous proposons à l'imitation de ceux qui ne nous ont pas donné de leurs nouvelles depuis longtemps.

Comme l'oubli, nous en sommes convaincu, est généralement la cause des retards qui se produisent, nous expédierons prochainement les comptes de ceux qui doivent plus d'une année d'abonnement.

Si quelques uns ne peuvent payer maintenant, sans se gêner, ils n'ont qu'un mot à dire, et nous attendrons volontiers.

Quant aux abonnés, *rari nantes*, qui ne donnent pas signe de vie depuis cinq à six ans, malgré l'appel annuel, ils recevront également leur compte, mais pour la dernière fois.

On voudra bien se rappeler que le prix d'abonnement peut être payé à volonté, en argent, en timbres, par mandat ou chèque.

D. G.

LA PRÉDICATION.

Lettre circulaire sur la prédication sacrée adressée sur l'ordre de S. S. le Pape Léon XIII, par la S. Congrégation des Evêques et Réguliers à tous les Ordinaires d'Italie et aux supérieurs des Ordres et Congrégations religieuses.

(Suite et fin)

« Hæc propria et singularis Scripturarum virtus, a divino afflatu Spiritus Sancti profecta, ea est quæ oratori sacro auctoritatem addit, apostolicam præbet dicendi libertatem, nervosam victricemque tribuit eloquentiam. Quisquis enim divini verbi spiritum et robur eloquendo refert, illa non loquitur in sermone tantum, sed et in virtute, et Spiritu Sancto et in plenitudine nulla (1). Quamobrem dicendi sunt præpostere improvideque faceræ qui ita conciones de religione habent, et præcepta divina enunciant, nihil ut fere asserant nisi humanæ scientiæ et prudentiæ verba, suis magis argumentis quam divinis innixi.

« Istorum scilicet orationem, quantumvis nitentem luminibus, languescere et frigere necesse est utpote quæ igne careat sermonis Dei, eademque longæ abesse ab illa qua divinus sermo pollet virtute: *Vivus est enim sermo Dei et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus* (2). Quamquam hoc etiam prudentioribus assentientium est, inessè in sacris Litteris mire variam et uberem magnisque dignam rebus eloquentiam id quod Augustinus perdidit diserteque arguit (3), atque res ipsa confirmat præstantissimorum in oratoribus sacris, qui nomen suum assidue Bibliorum consuetudini piæque meditationi se præcipue debere, grati Deo, affirmarunt (4).»

(1) I Thess., I, 5.

(2) Hebr., IV, 12.

(3) De Doctr. christ., IV, 3, 7.

(4) Litt. enc. de studiis Script. S. 18 nov. 1893.

Voilà donc la source, de beaucoup la principale, de l'éloquence sacrée, la Bible. Mais ces prédicateurs modernisés, au lieu de puiser leur éloquence à la fontaine d'eau vive, par un intolérable abus, s'adressent aux citernes corrompues de la sagesse humaine ; au lieu d'invoquer les textes divinement inspirés, ou ceux des Saints Pères et des Conciles, ils citent à satiété des auteurs profanes, des auteurs modernes et même vivants, auteurs de paroles qui prêtent bien souvent à des interprétations très équivoques et très périlleuses.

« C'est encore un grand abus de l'éloquence sacrée que de traiter les sujets religieux uniquement dans l'intérêt de cette vie, et de ne pas parler de la vie future ; d'énumérer les avantages apportés à la société par la religion chrétienne et de dissimuler les devoirs qu'elle impose, de dépendre le divin Rédempteur comme toute charité et de ne pas parler de la justice : de-là le peu de fruit de ces prédications d'où un homme du monde sort persuadé que, sans avoir à changer ses mœurs, il n'a qu'à dire : Je crois en Jésus-Christ pour être un bon chrétien (1). »

Mais qu'importent les fruits à ceux dont nous parlons ? Ce n'est pas ce qu'ils cherchent principalement : ils cherchent à plaire aux auditeurs *prurientes auribus* (2) et, pourvu qu'ils voient les églises pleines, ils ne s'inquiètent pas que les âmes s'en retournent vides. Pour cela, ils ne parlent jamais des fins dernières, jamais des autres vérités les plus graves qui pourraient sauver en inquiétant ; ils ont seulement *verba placentia* (3) ; à cet effet, ils usent d'une éloquence qui est plus de la tribune que de la chaire, qui est plus profane que sacrée, et qui leur attire des battements de mains et des applaudissements déjà condamnés par saint Jérôme quand il écrivait : *Docente in ecclesia te, non clamor populi, sed gemitus suscitetur : auditorum lacrymæ laudes tuæ sint* (4).

D'où il résulte que toute leur prédication apparaît comme enveloppée, tant dans l'église qu'au dehors, d'une certaine atmosphère théâtrale, qui lui enlève tout caractère sacré et toute efficacité surhumaine. D'où il résulte encore dans le peuple, et, disons-le, dans une partie aussi du clergé, la dépravation du goût de la parole divine, le scandale de tous les gens de bien et peu ou point de profit pour les égarés et les incréants : lesquels, bien que parfois ils accourent en foule pour entendre ces *verba placentia*, surtout s'ils sont attirés par les mots sonores de progrès, de patrie, de science moderne, après avoir vigoureusement applaudi l'orateur qui connaît la bonne manière de prêcher, sortent de l'église tels qu'ils y étaient entrés : *Mirabantur, sed non convertebantur* (5).

V. Cette S. Congrégation voulant, en accomplissement des ordres de Sa Sainteté, porter remède à tant et de si détestables abus, s'adresse à tous les RR. évêques et supérieurs généraux des Ordres religieux et pieux instituts ecclésiastiques afin qu'ils s'élèvent contre ces abus avec une apostolique fermeté et qu'ils en poursuivent l'extirpation de tous leurs efforts.

Se souvenant donc que, selon la prescription du saint Concile de Trente, *viros idoneos ad hujusmodi prædicationis officium assumere tenentur* (6), qu'ils usent en cette affaire de la plus extrême diligence et prudence. S'il s'agit de prêtres de leur diocèse, qu'ils ne se laissent pas aller à leur confier un

(1) Card. Bausa Arch. di Firenze al suo giovino-Clero, 1892.

(2) II Tim., IV, 3.

(3) Is., XXX, 10.

(4) Ad Nepotian.

(5) Ex Aug., in Matt., XIX, 25.

(6) Sess. V, cap. 2, de Reform.

ministère si auguste sans les avoir d'abord éprouvés, ou par voie d'examen, ou par tout autre moyen opportun : *nisi prius de vita et scientia et moribus probati fuerint* (1)

Que s'il s'agit de prêtres d'autres diocèses, ils n'en autorisent aucun à prêcher dans le leur, surtout dans les occasions solennelles, s'ils ne présentent des lettres de leur propre évêque ou de leur propre supérieur, qui donnent bon témoignage de leurs mœurs et de leur capacité.

Les supérieurs des religieux, de quelque Ordre, Société ou Congrégation qu'ils soient, ne permettront à aucun de leurs sujets de prêcher et encore moins de se présenter aux Ordinaires avec des lettres testimoniales, avant de s'être très bien assurés de la régularité de sa conduite et de la rectitude de sa méthode dans la prédication de la parole divine.

Que si les Ordinaires, après avoir accepté un prédicateur sur les bonnes recommandations qu'il a présentées, le voyaient ensuite, dans l'exercice de son ministère, dévier des règles et des enseignements donnés dans cette Lettre, que, par une réprimande opportune, ils le rappellent promptement au devoir ; si cela ne suffisait pas, qu'ils lui retirent la mission confiée et qu'ils usent même des peines canoniques, si la nature du cas le demande.

Au reste, comme cette Sacrée Congrégation sait qu'elle peut sûrement compter sur la diligence et sur le zèle des révérendissimes Ordinaires et des Chefs d'Ordres religieux, elle a confiance que, principalement par leur action, on verra promptement réformée cette façon moderne d'annoncer ou plutôt d'altérer la parole divine et que, la prédication sacrée étant débarrassée des séductions mondaines, elle retrouvera sa gravité et sa majesté native, et avec elle son efficacité surhumaine, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avantage universel de l'Eglise et du monde.

Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, le 31 juillet 1894.

ISIDORE, cardinal VERGA, *présel.*
LOUIS TROMBETTA, *pro-secrétaire.*

CONSULTATION

Quand cessent les fonctions des syndics élus pour la construction ou réparation d'une église, d'un presbytère, etc. ?

— Les syndics élus pour exécuter un décret de l'autorité ecclésiastique permettant la construction, réparation, etc., d'une église, d'un presbytère, etc., sont déchargés de leurs fonctions par la reddition finale de leurs comptes.

Cette reddition de comptes doit se faire « dans l'année qui suit la fin des travaux de construction ou de réparation, et le paiement de ces travaux. »

Que faut-il entendre par le « paiement des travaux » ? Le paiement au constructeur lui-même ou le paiement à ceux qui ont avancé l'argent pour payer le constructeur ?

(1) Loc. cit.

La loi ne s'explique par là-dessus, mais si l'on ne veut pas en tirer des conclusions illogiques, il faut l'interpréter dans le sens le plus large.

Le statut suppose trois façons de construire une église : 1^o par la fabrique (au moyen de ses revenus), 2^o (par la fabrique) au moyen de souscriptions volontaires et 3^o par cotisation légale. Evidemment, il n'y a lieu d'élire des syndics que dans le troisième cas. Les syndics sont donc aussi chargés de préparer et prélever la cotisation, et l'on peut dire que la construction d'une église, le paiement des travaux et le prélèvement des deniers nécessaires à ce paiement, sont une seule affaire, constituent une fonction unique. Et, en l'absence d'un texte positif qui substitue la fabrique aux syndics après leur reddition de comptes, dans l'année qui suit la fin et le paiement des travaux, les syndics ne seraient certainement pas déchargés de leurs fonctions avant la perception intégrale de la cotisation. Même, ce texte positif établit presque une anomalie en déchargeant les syndics avant l'accomplissement de toutes les fins pour lesquelles ils ont été élus, mais enfin, c'est la loi, il faut la prendre telle qu'elle est et lui donner, en ce qu'elle a d'obscur, la plus grande portée, afin de la concilier autant que possible avec les principes.

Or, un acte de cotisation ne peut être fait payable en moins de trois ans, ni moins de douze versements. Par conséquent, le prix stipulé dans le contrat avec l'entrepreneur doit être fait payable aux mêmes conditions, ou bien, pour le payer, il faut contracter un emprunt aux mêmes termes que l'acte de cotisation. Dans un cas comme dans l'autre, le paiement des travaux n'est complété qu'avec le prélèvement du dernier terme de la cotisation et il ne peut y avoir alors que des arrérages à recouvrer. Les syndics n'étant déchargés qu'à ce moment, ils se trouvent, en réalité, avoir accompli toutes les fins pour lesquelles ils ont été élus.

Donc, pour mettre le statut d'accord avec les principes, la pratique et le bon sens, il faut décider que le *paiement des travaux de construction d'une église veut dire l'extinction de toute dette créée pour cet objet.* (1)

F.-X. G.

(1) Nous remercions notre correspondant, excellent légiste, de la réponse claire et précise qu'il a bien voulu nous donner sur un point de Droit Paroissial.

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

VINGTIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre

Maintenant que nous sommes bien informés des visées de Satan, nous allons le suivre dans l'accomplissement de son œuvre infernalè, contrefaçon évidente de la conduite de Dieu afin de retenir le genre humain sous sa domination. L'intelligence humaine, aidée de la grâce, qui ne saurait lui manquer, n'a pas de peine à discerner l'œuvre de Dieu de l'œuvre du Démon, quand elle veut sincèrement imposer silence à ses mauvais penchants et rendre à Dieu son Créateur le culte qui lui est dû. Mais lorsque les passions franchissent la digue imposée par le devoir, alors Satan répand ses ténèbres dans l'entendement de celui qui se fait son esclave par le péché, et il n'a pas de peine à lui faire accepter ses prestiges comme œuvres divines. C'est là tout le secret des aberrations de l'esprit humain et des succès de l'antique serpent sur l'univers entier, jusqu'à la venue du Libérateur promis.

« Deux esprits opposés, dit *Philosophus*, se disputent l'empire de la création; il y a un monde surnaturel; ce monde se divise en bon et en mauvais.

« Les deux esprits sont : d'une part, le Saint-Esprit, l'esprit de Dieu ayant à ses ordres des légions d'anges..... D'autre part, Lucifer....esprit de ténèbres.....commandant à une armée d'esprits mauvais.....L'étude approfondie de cette double influence, de ses caractères et de son étendue, est un des éléments nécessaires de l'histoire.....

« Les deux esprits opposés, avec les forces dont ils disposent, ne sont pas demeurés oisifs dans les régions inaccessibles du monde supérieur. Leur présence dans le monde inférieur est permanente. S'ils restent invisibles en eux-mêmes, leurs œuvres sont palpables. Telle est leur influence, que chacun d'eux a fait un monde, ouune cité à son image..... Ces deux cités sont la *Cité du bien* et la *Cité du mal*. Pour les connaître, il faut avant tout les considérer en elles-mêmes.

« Développement de l'homme, composé d'un corps et d'une âme, toute société présente un côté palpable et un côté spirituel. Dans la *Cité du bien*, comme dans la *Cité du mal*, le côté palpable et visible, c'est la réunion des hommes dont elles se composent. Sous le nom de bons ou de méchants, ou, comme dit l'Écriture, *d'enfants de Dieu* et *d'enfants des hommes*, les citoyens

de ces deux cités existent depuis l'origine des temps; ils se révèlent à chaque page de l'histoire. Nous les voyons, nous les couvoyons : nous comptons parmi les uns ou parmi les autres. Prouver ce fait serait superflu!.....

« Le côté invisible des cités, c'est l'esprit qui les anime. Nous entendons par là les fondateurs et les gouverneurs de l'une et de l'autre, par conséquent l'action réelle, permanente et universelle du monde supérieur sur le monde inférieur, du monde des esprits sur le monde des corps.

» Des deux cités, l'une s'appelle la Cité du bien. La raison en est que son fondateur et son roi, c'est l'Esprit du bien; ses gouverneurs et ses gardiens, les bons anges; ses citoyens, tous les hommes qui travaillent à leur déification, conformément au plan tracé par Dieu lui-même.....

« L'autre est la Cité du mal. On la nomme ainsi parce que son fondateur et son roi, c'est l'Esprit du mal; ses gouverneurs, les anges déchus; ses citoyens, tous les hommes qui travaillent à leur prétendue déification, conformément aux règles données par Satan.....

« Cette cité est le *Satanisme*. Immense et hideuse famille, née de la révolte angélique, composée des démons et des méchants de tous les pays et de tous les siècles, toujours en fièvre de liberté, et toujours esclave, toujours cherchant le bonheur et toujours malheureuse, jusqu'au jour où le dernier coup de tonnerre de la colère divine la fera rentrer violemment dans l'ordre, en la précipitant tout entière dans les abîmes brûlants de l'éternité. Là, pour n'avoir pas voulu glorifier l'éternel amour, elle glorifiera l'inexorable justice.

« Connaître à fonds les deux cités, demeure de la vie et demeure de la mort, vestibule du Ciel et vestibule de l'Enfer, est donc pour l'homme d'un intérêt suprême. Les connaître à fond, c'est les connaître dans leur gouvernement, dans leur histoire, dans leurs œuvres et dans leur but.

« Mais avant d'aborder *cette étude*, il est un point qui doit être éclairci.

« Deux cités se partagent le monde, et la plus-étendue est la Cité du mal. D'après les statistiques les plus récentes (1864), la terre serait peuplée de douze cent millions d'habitants. Sur ce nombre, on compte à peine deux cent millions de catholiques. Tout le reste, *extérieurement* du moins, vit et meurt sous la domination du mauvais Esprit. Rien ne prouve que cette proportion

n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui. Avant l'Incarnation du Verbe, elle était même beaucoup plus forte en faveur de Satan.

« Pierre de scandale pour le faible, cheval de bataille pour l'impie, quel est ce mystère ? et comment le concilier avec l'idée de Dieu et les enseignements de la foi ? Tout ce que nous prétendons, et tout ce qu'on est en droit de nous demander, c'est, non d'expliquer ce qui est inexplicable, mais de montrer que le partage du genre humain entre le bon et le mauvais Esprit ne présente aucune contradiction avec les attributs de Dieu et les doctrines révélées. Or, pour faire évanouir la difficulté, cela suffit.

« Que la formidable puissance du démon sur l'homme et sur les créatures soit un mystère, nous-en convenons. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Au dedans de nous, autour de nous, dans la nature aussi bien que dans la religion, tout n'est-il pas mystère ? Œuvres de Dieu, par tous les points la nature et la religion touchent à l'infini. Comprendre l'infini est aussi impossible à l'homme, que de mettre l'Océan dans une coquille de noix. Mais le mystère du fait n'ôte rien à la certitude du fait.....

« Demander pourquoi Dieu a permis cette terrible puissance ? pourquoi dans telles limites plutôt que dans telles autres ? questions impertinentes. Qui est l'homme pour demander à Dieu raison de sa conduite, et lui dire : Pourquoi avez-vous fait cela ? S'il pose, malheur à lui, car, il est écrit : *Le scrutateur de la malice sera écrasé par la gloire.* (Prov. XXV, 2.) Deux fois malheur s'il osait ajouter : Puisque je ne comprends pas, je refuse de croire. Posée en principe, une pareille prétention est le suicide de l'intelligence. L'intelligence v. de vérité, toute vérité renferme un mystère. Prétendre n'admettre que ce que l'on comprend, c'est se condamner à n'admettre rien. N'admettre rien est plus que l'abrutissement, c'est le néant.

(A suivre.)

Controverse

Le célèbre astronome Kircher avait un de ses amis qui doutait de l'existence de Dieu. Un jour que cet ami devait venir le voir, il plaça sur sa table un magnifique globe céleste. Notre incrédule était à peine entré que ce nouvel objet frappa ses yeux ; il l'examina de près et demanda à Kircher s'il lui appartenait. « Non, répondit l'astronome, le globe que vous voyez n'a pas de

possesseur. Il faut qu'il soit venu là par un pur effet du hasard car je ne puis expliquer autrement sa présence.» Son ami prétendit qu'il plaisantait. Kircher continua de soutenir sérieusement ce qu'il avait dit, n'écoutant aucune des objections de l'incrédule jusqu'au moment où celui-ci témoigna de la mauvaise humeur. Il sourit alors et lui dit avec malice : « Vous trouvez qu'il serait absurde d'admettre que le hasard a placé là ce petit globe ; comment donc voulez-vous qu'il soit l'auteur de ce grand et admirable globe que nous habitons ? »

Alors, c'est l'univers lui-même qui est Dieu !

R. Si l'univers est Dieu, il s'ensuit que chaque être, animé ou inanimé, est une portion de Dieu. Se peut-il une monstruosité pareille ? La divinité se trouver par parties essentielles dans une plante un insecte, un caillou ? Ne voulant pas le servir, les incrédules voudraient qu'il ne fût pas ; mais ces efforts désespérés pour nier son existence en deviennent une nouvelle preuve ; on ne se met pas tant en peine pour une chose qui n'existe pas.

BIBLIOGRAPHIE

Nos remerciements pour l'envoi d'un opuscule de 120 pages, intitulé : « De l'Alphabet français », origine, forme, ressemblance, articulation, son, intonation et propriété de chaque lettre. Le tout tiré du Dictionnaire national de Bescherelle aîné. Cette brochure est en vente chez l'éditeur, M. AUGUSTIN CÔTÉ, au prix de 50 centins l'exemplaire.

La Corée, par PAUL TOURNAFOND, 1 vol. in-12 de 170 pages, avec une carte. Paris, 1884, TÉQUI, libraire-éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. PRIX franco : 1 fr.

Au moment où les regards des grandes puissances européennes sont tournées vers l'Extrême-Orient, d'où vient de surgir le conflit sino-japonais, dans lequel le royaume de Corée en est cause, il est bon de remettre sous les yeux des lecteurs le travail de M. Tournafond. Nous le signalons à tous ceux que cette question orientale intéresse et nous croyons qu'il sera lu par eux avec plaisir.

Ce livre sert en quelque sorte de préface ou d'introduction aux événements qui se déroulent à l'heure qu'il est sur cette partie du continent asiatique. Il contient deux grandes divisions : la première, consacrée à la description des us, mœurs et coutumes des Coréens, renferme de curieux détails sur la

géographie et l'histoire de ce pays; la seconde donne l'abrégé des relations qu'ont eues jusqu'à ce jour avec la Corée les grandes puissances civilisées et particulièrement le Japon.

Une fort jolie carte très détaillée est jointe au volume; elle permet de voir la marche des événements qui viennent de se produire.

Saint Benoît-Joseph Labre

Né à Amettes en 1743, mort à Rome en 1783. Canonisé le 8 décembre 1881

Benoît-Joseph Labre naquit en France, à *Amettes*, au diocèse de Boulogne (aujourd'hui diocèse d'Arras), de parents pieux et dans l'aisance, en l'année 1748. Prévenu des dons de la grâce divine, il passa saintement son enfance dans la maison paternelle, près de l'église du village. Il fut pour ses frères un modèle de piété et d'obéissance. Placé à douze ans chez un oncle paternel, son parrain, qui gouvernait la paroisse d'Erin avec une vertu remarquable, il avança beaucoup dans la connaissance des belles-lettres et dans la pratique de la piété.

Après une soigneuse préparation, il fit sa première communion avec une dévotion admirable. Il se plaisait dès lors à passer de longues heures aux pieds du saint Tabernacle. Ceux qui le voyaient communier, le contemplaient avec amour et enviaient son bonheur.

Benoît-Joseph adolescent se distinguait par la fidélité à ses devoirs de religion envers Dieu et par sa charité envers le prochain. Il était assidu aux offices de l'église et il aimait à servir le prêtre à l'autel. Il ne rebutait aucun pauvre qui lui demandait l'aumône, et il ne le renvoyait jamais les mains vidées.

Comme une cruelle épidémie étendit au loin ses ravages dans le pays, il assista son oncle dans sa charge de pasteur et il se joignit à lui pour l'accompagner dans la visite des malades; peu s'en fallut qu'il ne perdit la vie, comme le vertueux curé. L'innocent jeune homme, qu'aucune fatigue et aucun péril n'effrayaient, n'omit rien de ce qui pouvait diminuer les malheurs des malades. Ne reculant pas même devant les offices les plus bas, il se substitua à eux tant pour conduire leurs bestiaux aux pâturages que pour cultiver leurs champs. Par sa conduite il mérita d'être appelé *Fange de la contrée, le Saint d'Erin*.

Il alla ensuite chez un de ses oncles maternels, vicaire à Conville. Là il donna encore de continuel exemples de vertu. Sa charité et sa douceur furent longtemps mises à l'épreuve: il

supporta avec patience, sans jamais se plaindre, les défauts et les vexations d'un de ses camarades, qui vivait avec lui, se moquait de sa piété et le tourmentait constamment, le jour et la nuit.

Dès sa première jeunesse, Benoît-Joseph se sentit appelé au genre de vie le plus austère. La nuit, il couchait sur la planche nue et ne donnait que fort peu de temps au repos ; il passait les journées sans prendre de nourriture, ou en se contentant d'un peu de pain ; il se donnait la discipline et il demeurait en prière plusieurs heures à genoux devant Jésus-Christ, notre Dieu, caché dans l'Eucharistie.

Comme il pensait depuis plusieurs années que le Seigneur l'appelait à la vie religieuse, il faisait des instances auprès de ses parents. *« Je dois obéir à la volonté de Dieu qui m'appelle à la solitude, »* leur disait-il. Il aurait voulu aller à la grande Trappe de Mortagne ; mais ses parents en trouvaient la vie trop dure.... *« On peut tout avec le secours de Dieu, si on le veut véritablement, »* répondait Benoît.

(A suivre.)

FEUILLETON

L'abbé RAVEL, curé du village de X...

(Suite)

Le traitement était supprimé et pourtant contrairement aux craintes de l'abbé, les infortunés ne semblaient pas souffrir de la pauvreté de leur bienfaiteur..... C'étaient toujours les mêmes secours accordés, les mêmes bienfaits répandus, les mêmes aumônes distribuées avec intelligence. Comment cela se faisait-il ? C'était là le secret du curé. Secret cependant bien aisé à découvrir ; si la charité inépuisable du prêtre s'exerçait toujours comme par le passé, sans cesse en-éveil et revêtant mille formes diverses, en revanche, le pauvre curé était fort rude pour lui-même. Il économisait sur tout ce qui le touchait, mangeait comme un anachorète, se vêtissait l'été comme l'hiver, et se refusait jusqu'au tabac, dont il prenait si volontiers une prise de temps en temps.

Marthe ne lui épargnait pas les reproches ; mais bah ! à ses mercuriales, l'abbé haussait en souriant, les épaules, et assurait que ce régime lui allait à merveille.

Comme jadis, on le voyait sous la pluie ou sous la neige, aller jusqu'aux maisons les plus éloignées de sa paroisse, porter les secours de la religion, distribuer quelque aumône, console. ou fortifier les affligés, toujours bon et aimable pour tous.

(*A suivre.*)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Catherine, le 22 ; à Saint Lazare, le 24 ; à Saint-Raphaël, le 26 ; à Portneuf, le 28.—Certains journaux ont annoncé que la fabrique du Cap-Santé se proposait de refaire les deux clochers de l'église. Ils ont été très mal informés.—Mercredi, 17 du mois courant, il y a eu au Séminaire de Québec, une soutenance philosophico-théologique, donnée à l'occasion de la visite de S. E. Mgr Satolli.

Rimouski.—Par décision de Sa Grandeur Mgr Blais, M. J.-A. Chalifour, est transféré de la cure de l'Anse du Cap à celle de Caspédiac, M. Th. Landry, curé de New-Carlisle est nommé professeur au séminaire, les RR. PP. Capucins, prennent la direction de la mission des Sauvages de Ristigouche, M. Th. Smith, missionnaire de Ristigouche, devient curé de l'Anse aux Griffons, M. L.-A. Lamontagne, curé de l'Anse aux Griffons, est appelé à l'Evêché, M. J.-H. Lavoie, curé de Sainte-Anne des Monts, est transféré à Sainte-Félicité, M. A. Prémont, curé de Sainte-Félicité, est nommé curé de Saint-Hubert, M. A.-A. Soucy, curé de Saint-Louis du Ha ! Ha ! devient curé de Sainte-Anne des Monts, M. P.-A. Bérubé, curé de Saint-Hubert, est transféré à Saint-Louis du Ha ! Ha ! M. C. Ph. Côté, de l'Evêché, est nommé curé de l'Anse du Cap, M. L.-H. Langlais, missionnaire à Saint-Laurent de Matapédiac, devient curé de New-Carlisle, M. G.-G. Frève, est transféré de la desserte de Caspédiac, à la mission de Saint-Laurent de Matapédiac et des postes qui en dépendent.

Rome.—Le chevalier J.-B. DeRossi, savant archéologue, vient de mourir, à l'âge de 73 ans.

Les ouvrages qu'il a publiés sont au nombre de 120. Ses plus célèbres découvertes furent celles du cimetière de Saint-Calixte qui contenait les tombeaux des Papes depuis Alexandre Sévère jusqu'à Constantin.

Trois-Rivières.—M. l'abbé J.-F. Béland, chancelier, a été nommé chanoine. Nos félicitations.